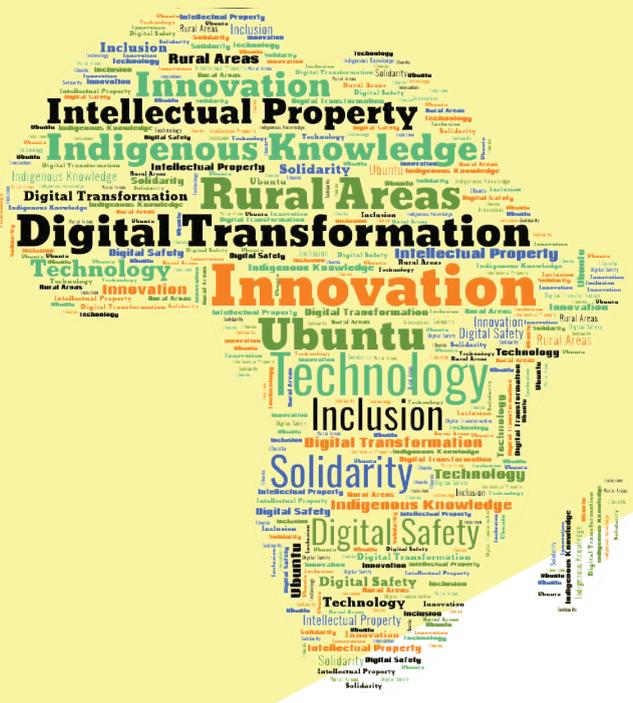




Recommandations politiques de la CSW67 et déclaration de position des femmes et des filles africaines



Thème Prioritaire



"L'innovation et le changement technologique, et l'éducation à l'ère numérique pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles".

Thème De L'examen



"Défis et opportunités pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles rurales".

Reconnaissance

Nous remercions les plus de 300 défenseurs des droits des femmes, les féministes, les leaders civi-tech, les filles et les jeunes activistes dirigés par des femmes de 39 pays qui se sont inscrits et ont rejoint la Consultation des OSC africaines le 22 novembre 2022 ; les membres de l'ONG CSW/Africa, Pollicy, ONU Femmes et la Direction du Genre de l'UA pour leur soutien dans le co-développement de cette Déclaration de Position.



Contexte

Le Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, en collaboration avec la Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission de l'Union Africaine (AUC-WGDD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), développement de la Commission de l'Union africaine (AUC-WGDD) et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (CEA) a invité conjointement les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes à la Consultation virtuelle technique à l'échelle de l'Afrique en vue de la 67ème Session de la Commission de la Condition de la Femme (CSW) des Nations Unies. Cette consultation a eu lieu du Mardi 29 et Mercredi 30 Novembre 2022.

En novembre 2022, **FEMNET et les ONG membres de CSW/Africa**, en partenariat avec ONU Femmes et d'autres partenaires, ont organisé une réunion stratégique régionale virtuelle de la société civile. Cette réunion a permis de définir des stratégies clés pour une participation complète et substantielle des femmes et des filles à "l'innovation et le changement technologique, et l'éducation à l'âge numérique en vue de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles".

Les processus ci-dessus ont abouti à une position commune de plaidoyer et à des recommandations politiques avec des messages clés à utiliser pour faire pression sur les gouvernements avant et pendant la CSW67 ; la position commune et la réunion stratégique régionale sont des outils clés pour maintenir la dynamique de plaidoyer et l'échange d'idées, d'informations et de stratégies au-delà de la CSW67. La réunion stratégique pré-CSW67 a rassemblé des représentants nationaux, sous-régionaux et régionaux d'organisations de défense des droits des femmes, d'organisations dirigées par des filles et des jeunes femmes, d'ONGI, d'agences des Nations unies et de partenaires travaillant et soutenant le travail des organisations de défense des droits des femmes et des filles en Afrique orientale, occidentale, septentrionale, australe et centrale.

Cette déclaration de position donne un aperçu de certaines des principales questions relatives à "**l'innovation et le changement technologique, et l'éducation à l'ère numérique pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles**". Elle identifie des lacunes importantes et met en évidence des recommandations pour les pays africains.

PREAMBULE

CONSCIENT que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont au cœur du développement économique et social qui fait partie des objectifs de développement durable (ODD) 5, 9 et 17 des Nations unies (ONU) pour "le travail décent et la croissance économique" et "l'industrie, l'innovation et les infrastructures". L'objectif 5b identifie spécifiquement l'amélioration de " l'utilisation des technologies habilitantes, en particulier les TIC, pour promouvoir l'autonomisation des femmes, tandis que l'ODD 9C s'intéresse à la promotion de l'accès universel aux TIC, et l'ODD 17.6 à la promotion de la collaboration mondiale et de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation (UNGA, 2015). Les TIC sont également inscrites dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui appelle à un continent hautement connecté pour stimuler le développement des affaires, de la société et de la gouvernance¹. Il s'agit également d'un catalyseur essentiel pour la réduction des inégalités mondiales et la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable (UNGA, 2015).

Reconnaisants, que l'information, la communication, la technologie et l'innovation sont des moteurs essentiels qui permettent aux femmes et aux filles de jouer un rôle actif dans les réseaux de développement, de soutien et de diffusion. Ils permettent également aux femmes et aux filles d'accéder à de nouveaux emplois et professions, de participer à des initiatives d'apprentissage interactif et d'information en ligne, ainsi qu'à des connaissances et des informations pour s'autonomiser et améliorer leur vie². Ces technologies sont fondamentales pour permettre aux femmes de prendre leur place dans l'espace public de la société de l'information, en créant des ressources, en apportant des idées et des opinions et en capitalisant sur leur propre inventivité et créativité.

Reconnaisants que la technologie est le reflet des sociétés qui la créent, et que l'accès aux technologies (et leur utilisation effective) est affecté par des spectres d'exclusion qui

¹Corrigan, Terence. Africa's ICT infrastructure: Its present and prospects. SAIIA. [Online] June 26, 2020. <https://saiia.org.za/research/africas-ict-infrastructure-its-present-and-prospects/>.

² Ibid

se croisent, notamment le sexe, l'origine ethnique, l'âge, la classe sociale, la géographie et le handicap. 'Les relations de pouvoir existant dans la société déterminent la jouissance des avantages des TIC ; ces technologies ne sont donc pas neutres du point de vue du genre'. (Gurumurthy 2004) ³. Il existe des disparités considérables dans l'accès des femmes à l'internet au sein des pays africains et entre eux. Qu'elles vivent dans des zones rurales ou des bidonvilles, les femmes situées à l'intersection d'autres facteurs d'exclusion, tels que la classe sociale, la race (et la marginalisation associée en matière d'éducation et d'emploi), connaîtront une inégalité numérique encore plus grande que les femmes en général.

Conscients que l'Afrique continue de souffrir d'un déficit d'infrastructures TIC pour diverses raisons : le mauvais état des routes et des infrastructures électriques (ou leur absence) dans certaines régions augmente les coûts d'investissement et réduit les rendements. La crise énergétique caractérisée par des pénuries d'électricité et un approvisionnement irrégulier. Cette pénurie a eu des effets négatifs sur le développement et l'utilisation des TIC. Ces limitations ont créé des obstacles aux TIC, notamment dans les zones rurales et éloignées, privant ainsi les femmes et les jeunes filles de leur accès.

Préoccupés par le fait que seulement 30 % de la population africaine, selon les estimations, a accès à l'internet. Au cœur du problème se trouve l'insuffisance des investissements dans les infrastructures, tant dans les réseaux de communication (fibre, données à large bande) que dans le matériel et les appareils qui permettent de participer à ces réseaux. La couverture du haut débit reste inégale, la plupart des zones rurales et reculées n'étant pas couvertes en raison d'une approche non holistique du service universel. Cette situation creuse la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales, ce qui va à l'encontre du principe d'accès équitable. La Banque africaine de développement (BAD) estime que sur les 170 milliards de dollars d'investissements annuels nécessaires pour combler le déficit d'infrastructures en Afrique, 7 milliards de dollars sont nécessaires chaque année pour le développement du secteur des TIC ⁴.

³ https://researchictafrica.net/wp/wp-content/uploads/2018/09/2018_After-Access_Understanding-the-gender-gap-in-the-Global-South.pdf

⁴ Corrigan, Terence. Africa's ICT infrastructure: Its present and prospects. SAIIA. [Online] June 26, 2020. <https://saiia.org.za/research/africas-ict-infrastructure-its-present-and-prospects/>.

Conscients que les TIC sont de plus en plus utilisées en Afrique par les hommes et les femmes (Research ICT Africa, 2018). Cela inclut l'accès et l'utilisation des téléphones mobiles et de l'internet chez les femmes et les femmes entrepreneurs du secteur informel qui font usage des TIC - téléphones mobiles et internet - pour mener des activités commerciales quotidiennes. L'accès à l'internet permet aux femmes de participer à l'économie de l'information, d'exercer leurs droits de citoyennes, d'avoir accès à des informations sur la santé et à d'autres services, de former des communautés, de s'engager dans des processus formels et informels pour déterminer leur vie sociale, culturelle et politique, etc.

Préoccupés par le fait que les femmes et les hommes ne sont pas également en mesure d'accéder aux TIC et aux innovations et de les utiliser. Cet écart se creuse à mesure que les technologies et les services deviennent plus sophistiqués et plus coûteux, exigeant des niveaux de revenu et d'éducation plus élevés pour y accéder et les exploiter. L'accès facilité aux TIC pour les femmes qui vivent dans des communautés défavorisées, notamment celles qui vivent dans des zones indigènes, rurales et urbaines informelles, est orienté vers l'extraction de données et sert d'outil de marché pour les biens et les services et rarement pour l'autonomisation transformationnelle des femmes et des filles.

Préoccupés par le fait qu'à ses plus hauts niveaux, l'arène des TIC se caractérise par un contrôle et une extraction stratégiques exercés par des sociétés et des nations puissantes, reposant sur des monopoles fondés sur la propriété intellectuelle, une surveillance croissante de l'internet et une exploitation par l'impérialisme capitaliste, le sexisme et le racisme.

Préoccupés par la pénurie de personnel qualifié en matière de TIC pour déployer les programmes dans ce domaine. Cette pénurie a des répercussions sur la culture numérique, qui favorise l'adoption et l'utilisation des services TIC. L'omniprésence et la persistance des inégalités, le manque de diversité, le déséquilibre, les stéréotypes (technophobie) et l'exclusion des femmes dans le domaine des STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) ont créé une fracture numérique en ce qui concerne les compétences numériques et la participation des femmes aux espaces numériques, réduisant ainsi leurs chances de faire carrière dans les domaines des STIM..

Reconnaisants que les écarts entre les sexes affectent l'utilisation sociale des TIC. Une femme et une fille ayant une triple charge de travail (entre son emploi ou sa profession, sa vie à la maison et son rôle de leader communautaire, par exemple) est une femme et une fille qui a moins de chances d'apprendre à utiliser ou à s'appropriier les TIC. Les rôles traditionnels de mère et de mère au foyer sont devenus des barrières sociales qui empêchent les femmes et les filles de nombreuses zones marginales de fréquenter les cybercafés et les centres informatiques. Les femmes adultes ne sont pas souvent vues dans ces lieux. La fracture numérique devient ainsi un fossé de communication, d'information et de connaissance.

Préoccupés par le fait que les relations de pouvoir existant dans la société déterminent également la jouissance des avantages des TIC. C'est ici que les préjugés collectifs et bien ancrés en matière de culture, de sexe, de classe et de race déterminent qui bénéficie et qui contrôle le cyberspace, quelles que soient les politiques officielles en place. L'entrée dans la société de l'information est colorée par des enjeux symboliques et culturels qui alimentent l'imaginaire enfantin et cimentent des attitudes et des appropriations dissemblables. Pour les garçons, il y a les jeux et les applications qui demandent de l'adresse, de la créativité, de la ruse et de la concentration. Les filles ont le sentiment que la technologie n'est qu'une parure de plus.

Reconnaisants que l'absence de réglementation juridiquement contraignante, le manque de fonds, la méconnaissance des services accessibles par les TIC qui existent et la nécessité d'en développer davantage et de meilleure qualité restent les principaux défis à relever pour exclure davantage les groupes défavorisés de la société, tels que les personnes handicapées, les personnes ayant des besoins spécifiques, y compris les populations autochtones, les personnes touchées par les conflits et les déplacements, les personnes vivant dans les zones rurales, les jeunes femmes et les filles. Cette exclusion entrave leur capacité à participer activement à la vie sociale, économique et culturelle sur un pied d'égalité.

Recognizing that de la même manière, les jeunes femmes et les filles constituent une proportion élevée des utilisateurs des TIC et qu'il convient de créer des opportunités pour assurer leur pleine participation. Des études indiquent que les personnes âgées réagissent lentement au changement et boudent l'utilisation des technologies modernes, d'où la nécessité d'outils numériques réactifs et personnalisés qui ne laissent personne de côté.

Préoccupés par le fait que les espaces en ligne perpétuent de nouvelles formes de violence (violence sexiste en ligne), limitant la liberté d'expression d'une manière très sexiste ⁵. Les TIC ont exacerbé de nombreux types d'agressions contre les femmes et les filles, comme la traite des êtres humains, l'usurpation d'identité, la commercialisation d'images représentant les femmes et les filles comme des objets sexuels, la pornographie et toute une série d'autres pratiques nuisibles.

Reconnaisants que les femmes et les filles africaines sont les plus vulnérables aux menaces que les déchets électroniques font peser sur l'environnement en raison de leur dépendance à l'égard des activités de subsistance basées sur les ressources en terre, en forêt et en eau. E-waste a identifié les déchets d'équipements électriques et électroniques comme un domaine de préoccupation croissante dans la région. L'acquisition rapide d'appareils mobiles dans la région et, en plus de ce phénomène, les progrès incessants en matière de modernisation ont entraîné la production de déchets électroniques. Les déchets électroniques constituent une menace pour l'environnement s'ils ne sont pas correctement collectés, triés et traités. La gestion sûre des déchets électroniques est rarement pratiquée et a des effets néfastes sur la terre et la biodiversité qui est essentielle pour les moyens de subsistance des femmes et des filles.

Conscients que les femmes et les filles africaines, dans leurs différentes diversités, ont été et continuent d'être touchées de manière disproportionnée alors qu'elles ont le moins contribué à la création de cette crise. Les catastrophes naturelles sont considérées comme une menace majeure pour le développement socio-économique et le continent a donc adopté les télécommunications d'urgence comme l'une des initiatives régionales pour presque toutes les régions ⁶. Les TIC peuvent jouer un rôle important en soutenant les femmes et les filles dans la gestion des catastrophes et le changement climatique. L'Afrique doit mettre en œuvre la déclaration et le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, réaliser l'Agenda 2030 pour le développement durable et atténuer les effets du changement climatique conformément à l'Accord de Paris, adopté par la conférence sur le changement climatique en décembre 2015.

⁵ Amy O'Donnell & Caroline Sweetman (2018) Introduction: Gender, development and ICTs, *Gender & Development*, 26:2, 217-229, DOI: 10.1080/13552074.2018.1489952

⁶ The World Telecommunications Development Conference qui s'est tenue à Hyderabad, Inde en 2010 (WTDC-2010),

Reconnaisants que la sécurisation des régimes fonciers et des ressources naturelles pour les femmes et les hommes est essentielle pour parvenir à l'égalité des sexes et au développement durable. Pourtant, de nombreux gouvernements africains sont en train de faire la transition des données administratives sur les terres et les ressources naturelles, y compris les terres privées, communautaires et publiques, vers des plateformes numériques. Actuellement, très peu de pays comptent plus de 10 % de femmes et de filles ayant des preuves de propriété et de contrôle des terres, malgré l'objectif de 30 % d'ici 2025 fixé par l'Union africaine en 2016. Il est donc impératif que la numérisation des systèmes d'information foncière permette d'accélérer l'obtention des droits fonciers des femmes et des filles en Afrique.

Préoccupés par le fait que la pandémie de COVID-19 a, dès le début, soulevé des questions au carrefour de la santé publique, du commerce, de la politique de propriété intellectuelle (PI), et du cadre et de la gestion de l'innovation et de l'accès, y compris les questions liées au transfert de technologie. Les régimes de propriété intellectuelle (PI) des pays africains sont fonction de leur passé colonial, qui a imposé de fortes protections, et qui a été consacré par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ⁷. La discussion sur l'accès aux technologies est incomplète sans une mention du régime ADPIC-plus - une caractéristique des ALE Nord-Sud - qui a renforcé la protection des brevets, tout en atténuant la marge de manœuvre politique déjà maigre dont disposent les pays en développement dans le cadre des ADPIC. Les prix des médicaments sont montés en flèche depuis l'entrée en vigueur des obligations ADPIC-plus telles que l'exclusivité des données, l'extension de la durée des brevets et le lien entre les brevets, entre autres ⁸. La situation critique des femmes est exacerbée par des développements de cette nature, en raison de leur accès déplorable aux soins de santé et à la médecine. Cela a eu un effet dévastateur sur leur capacité à accéder aux produits de santé nécessaires, tant avant que pendant la pandémie actuelle de COVID-19.

Reconnaisants que dans de nombreuses régions d'Afrique, l'élaboration des politiques a été limitée par la représentation et la participation disproportionnellement faibles des femmes dans les espaces d'élaboration des politiques. Cela signifie que les points de vue des femmes, qui pourraient être essentiels pour comprendre les

⁷ The TRIPS COVID-19 Waiver, *Challenges for Africa and Decolonizing Intellectual Property*. WTO, Agreement on Trade Related Aspects of Intellectual Property Rights (1995) https://www.wto.org/english/docs_e/legal_e/27-trips.pdf

⁸ <https://voelkerrechtsblog.org/de/gender-inclusive-trade-and-the-limits-of-liberal-feminism/>

principaux problèmes et défis auxquels les femmes sont confrontées et la meilleure façon de les aborder au niveau politique, feront défaut.

Reconnaissons que les femmes africaines risquent d'être affectées de manière disproportionnée par le biais de l'intelligence artificielle (IA). Tout d'abord, les femmes africaines sont sous-représentées dans les domaines de l'IA et de la science des données. À l'échelle mondiale, seuls 22 % des professionnels de l'IA sont des femmes (Forum économique mondial, 2018). Même lorsque des femmes sont employées dans ces domaines, très peu d'entre elles occupent des postes de décision de haut niveau. Ce manque de représentation signifie que les expériences vécues des femmes et des filles africaines sont omises du cycle de développement des produits, et que les technologies d'IA ne sont pas conçues en tenant compte de leurs besoins et de leurs désirs. L'une des causes de ce biais réside dans la question des ensembles de données. Historiquement, les ensembles de données traditionnels ont laissé de côté les femmes et d'autres groupes marginalisés (Ahmed, 2020). Les déficits de données peuvent également contribuer à cette exclusion intersectionnelle des femmes et des filles africaines.

NOS PRINCIPALES DEMANDES

Le consensus : Recommandations Principales de la Consultation Pré-CSW67 des OSC Africaines pour les Féministes Africaines, les OSC, les Filles, les Jeunes Femmes et les Défenseurs des Droits des Femmes :

a) Infrastructure des technologies numériques : - Les États membres doivent donner la priorité à des investissements substantiels pour rendre leurs infrastructures de TIC numériques plus résilientes et accessibles ; améliorer l'accessibilité à l'électricité et aux réseaux routiers, en particulier dans les zones rurales et les établissements informels. Cela améliorerait considérablement la facilité de faire des affaires et encouragerait une plus grande participation du secteur privé et des investisseurs étrangers, ainsi que l'accès des femmes et des filles aux TIC.

b) Connectivité Internet: Le rôle complémentaire des autorités fiscales et des autorités chargées des TIC est important pour assurer l'accessibilité des services pour tous. Nous recommandons aux États membres d'examiner en permanence l'impact de leurs politiques fiscales pour s'assurer que les équipements et les services de TIC sont abordables et accessibles, en particulier pour les femmes et les filles. Des mesures telles que la réduction des taxes à l'importation sur les équipements de télécommunications et la suppression de la TVA et des droits d'importation sur les smartphones seraient un moyen de rendre les services abordables et accessibles.

c) Compétences et connaissances en matière de TIC: Les États membres doivent intégrer et développer les TIC numériques dans les programmes d'enseignement dès la petite enfance et promouvoir l'utilisation des TIC comme outils pratiques et tangibles pour les femmes et les filles afin d'améliorer leurs conditions de vie. Les TIC facilitent l'accès des femmes à l'emploi (par exemple par le télétravail ou les d'information nouvellement créés), d'obtenir des services de santé et d'éducation rentables (par exemple, grâce à des cours en ligne ou à des logiciels d'alphabétisation). L'éducation (par exemple, par le biais de cours en ligne ou de programmes d'alphabétisation basés

sur des logiciels) et d'augmenter leurs revenus (par exemple, grâce aux canaux de commerce électronique et aux transactions en ligne). Cela impliquerait un cercle vertueux, dans lequel les femmes et les jeunes filles pourraient lutter contre leurs désavantages actuels dans la société en exploitant les nouvelles technologies.

d) Normes sociales et de genre: Les États membres mettent en place des programmes de sensibilisation à l'égalité des genres afin d'enrayer les stéréotypes et la discrimination fondés sur le genre ; ils reconnaissent, réduisent et redistribuent la charge disproportionnée des femmes et des filles en matière de soins non rémunérés et de travail domestique en leur donnant accès à un congé parental adéquat, à des services de garde d'enfants de qualité, abordables et accessibles, à des horaires de travail flexibles et à des mécanismes de sécurité sociale. Les États membres doivent soutenir les programmes et les interventions visant à renverser les attitudes individuelles et collectives qui limitent la pleine participation des femmes et des filles aux avantages des TIC, de l'innovation, de la technologie et de l'internet et qui perpétuent le contrôle et les abus patriarcaux. L'un des aspects de la modification des normes patriarcales est la recherche d'un meilleur équilibre entre les sexes parmi les experts et les décideurs dans des domaines particuliers. Cela reste une stratégie importante en ce qui concerne l'internet. Les images positives de femmes et de filles qui sont des leaders et des sorciers technologiques dans le domaine de la technologie sont l'exception, mais existent néanmoins.

e) Une inclusion qui ne laisse personne de côté: Une inclusion qui ne laisse personne de côté : Les TIC doivent être développées de manière à s'adapter à la diversité des utilisateurs en mettant l'accent sur la qualité, l'accessibilité et le caractère abordable. Les intérêts des jeunes femmes, des femmes et des filles handicapées, des femmes âgées et des communautés LGBTQI doivent être intégrés dans la conception et la mise en œuvre des programmes de TIC, afin que tous en bénéficient également et participent à tous les secteurs de l'économie et de la vie sociale et politique. Sachant que les Nations unies considèrent l'accès à l'information, y compris l'information numérique et l'internet, comme un droit humain fondamental qui devrait être étendu à tous les citoyens du monde, l'un des principaux objectifs de l'inclusion numérique doit être la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations unies relative aux droits

des personnes handicapées (CDPH) ¹⁰. La Convention désigne les TIC comme une composante intégrale des droits d'accessibilité, au même titre que le transport et l'environnement physique. La mise en œuvre de la CDPH reflète également les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et l'engagement mondial "de ne laisser personne de côté" ¹¹. Toutefois, il ne sera possible de laisser personne de côté que si des TIC de qualité sont disponibles, accessibles et abordables pour tous, et en particulier pour les groupes défavorisés de la société - les personnes handicapées, les personnes ayant des besoins spécifiques, y compris les peuples autochtones et les personnes âgées.

f) Réduire la violence sexiste sur Internet: Les États membres doivent élaborer des cadres, concevoir et soutenir des interventions dans lesquelles les TIC peuvent être utilisées pour prévenir et signaler la violence liée au sexe. Les États membres doivent encourager les femmes et les filles, y compris les groupes marginalisés, à diriger, conseiller et influencer le contenu et la fourniture d'une éducation sexuelle numérique positive et transformatrice de genre. Il s'agit notamment d'améliorer les capacités et les compétences techniques des responsables en matière d'enquêtes de fond, de collecte et de présentation des preuves et de poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de violences technologiques à l'encontre des femmes et des filles.

g) Les lois sur la protection de la vie privée seront essentielles: Les États membres doivent renforcer et appliquer la législation visant à protéger les droits à la vie privée des femmes et des filles. Le droit à la vie privée a des effets retentissants sur les individus et les sociétés. La complexité réside dans la nécessité de trouver un équilibre entre le droit d'une personne à la vie privée et le droit d'une autre personne à savoir - deux droits humains fondamentaux.

h) Gestion durable des Déchets Electroniques: Les États membres sont encouragés à renforcer le cadre législatif et politique, le suivi et l'application, afin de garantir une gestion sûre des déchets électroniques. Il s'agit notamment de demander des comptes aux entreprises technologiques et aux entreprises du secteur privé sur leurs pratiques de gestion des déchets, de mettre en place des installations de recyclage et de mener des campagnes de sensibilisation sur l'élimination sûre et rapide des équipements électriques et électroniques obsolètes.

¹⁰ Nations unies. A/RES/70/1. Transforming our world: The 2030 Agenda for Sustainable Development.

¹¹

j) Utilisation des TIC pour la gestion des catastrophes et du changement climatique:

Les États membres et le secteur privé dans le domaine des TIC doivent s'efforcer de fournir aux communautés touchées par les catastrophes, en particulier aux femmes et aux filles dans toute leur diversité, aux premiers intervenants et aux entités impliquées dans la gestion des catastrophes des télécommunications/TIC appropriées, rapides et fiables. Cet objectif peut être atteint en allouant des ressources appropriées sur les tendances et les innovations technologiques émergentes, les mécanismes de financement, les études de cas, les questions de changement climatique et le rôle du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques pour relever les défis du déploiement des ressources de télécommunications/TIC pour la réponse aux catastrophes.

j) Utiliser les TIC pour accélérer l'égalité des sexes en matière de propriété et de contrôle des terres et des ressources naturelles en Afrique:

Les systèmes de numérisation des données foncières doivent soutenir la génération de données statistiques sur le genre, permettre un accès facile aux informations foncières, en particulier pour les femmes et les filles, et promouvoir la transparence des transactions foncières. En outre, les gouvernements africains doivent exploiter et investir dans le pouvoir des données communautaires des femmes et des filles. Cela permettra d'accélérer la disponibilité des informations sur les terres et les ressources naturelles pour une meilleure programmation et de combler l'écart entre les grandes lois, les politiques, les engagements passés et leur mise en œuvre.

k) Décoloniser la propriété intellectuelle dans l'accès aux technologies:

Il est nécessaire de réformer les traités répressifs et oppressifs. Il faut également tenir compte de la nature complexe des vaccins, des produits biologiques, des tests de diagnostic, des dispositifs médicaux et des respirateurs, qui sont non seulement couverts par de multiples brevets, mais aussi par des protections supplémentaires de la propriété intellectuelle sous la forme de droits d'auteur, de dessins industriels, de secrets commerciaux, de données d'essais cliniques, de savoir-faire de fabrication et d'autres informations.

l) La participation des femmes à la gouvernance numérique et à l'élaboration des politiques: Les États membres doivent mettre en place des systèmes d'éducation de qualité, abordables et dotés de ressources suffisantes, notamment dans les domaines liés aux STEM, ainsi que des mécanismes de participation publique qui favorisent un engagement significatif des femmes pour influencer les politiques, du niveau communautaire aux niveaux national, régional et international. Cela garantira l'inclusion des femmes et des filles vivant dans les zones rurales dans l'élaboration des processus et des décisions macroéconomiques et scientifiques et favorisera l'autonomisation des femmes dans l'utilisation des TIC. Les États membres doivent également mettre en œuvre des mesures d'action positive afin de permettre à un plus grand nombre de femmes et de jeunes filles d'entrer dans le domaine des TIC en leur offrant une formation et une autonomisation, en générant les connaissances requises et en recherchant des possibilités d'amélioration sur le plan professionnel, juridique et de l'emploi. L'objectif est que les femmes participent de plus en plus à la technologie, dans des rôles de plus en plus pertinents, y compris dans la prise dans le secteur des TIC.

m) Accès à la technologie numérique et à l'innovation pour l'autonomisation des femmes et des filles: Les États membres doivent développer, réviser et réformer les politiques dans les domaines qui permettent aux femmes et aux filles de profiter des avantages des TIC de manière égale. Il s'agit notamment de politiques et de programmes qui encouragent l'éducation des filles et des jeunes femmes, ce qui permettra d'augmenter les revenus que les femmes et les filles peuvent consacrer aux services TIC. Des partenariats pourraient être créés pour offrir une formation professionnelle et une formation aux TIC aux femmes et aux filles entrepreneurs afin de combler le fossé éducatif et d'augmenter leur potentiel de revenus.

Politique : Il y a un large éventail de politiques à réformer

- ♀ Adopter des cadres réglementaires centrés sur les droits de l'homme pour la gouvernance de l'intelligence artificielle (IA).
- ♀ Investir de manière adéquate dans des stratégies qui donnent la priorité aux innovations et aux solutions technologiques qui sont conformes à la réalisation des programmes numériques nationaux et qui contribuent à nourrir des sociétés sûres, égales et inclusives.
- ♀ S'engager à fournir des données détaillées par genre sur l'utilisation et l'accès aux TIC au niveau national.
- ♀ Faciliter la participation effective des femmes et des filles à la gouvernance des technologies émergentes et à la gestion des plans de transformation numérique.
- ♀ Introduire des subventions qui rendent les technologies émergentes accessibles aux communautés rurales et, en particulier, pour les femmes et les filles qui ont un accès limité aux TIC.



Réseau de Développement
et de Communication des
Femmes africaines



Pour plus d'informations sur la vie, contactez les coprésidents de l'ONG CSW/Africa.

FEMNET | Memory Kachambwa | m.kachambwa@femnet.or.ke

WiLDAF | Lois Aduamoh-Addo | loissaddo@yahoo.com

WfAC: Zoneziwoh Mbongdulo-Wondleh | director@wfaccameroun.org

Follow/ Engage:

 /@femnetprog

 /femnetsecretariat

 /femnetsecretariat

 /FEMNET1

#AfricaDisruptCSW67 #CSW67

ONG CSW/Afrique est l'un des forums régionaux de l'Organisation non gouvernementale Commission de la condition de la femme établi en 2013 comme un comité de fond sous les auspices de la Conférence des ONG (CoNGO). NGOCSW/Afrique a été créé pour accroître l'efficacité de la participation de la société civile africaine à la Commission de la condition de la femme. Depuis sa création, l'ONG CSW/Africa a fourni un leadership aux femmes africaines en mobilisant les femmes pour qu'elles participent à la CSW et en s'assurant que les femmes s'engagent et contribuent efficacement aux processus menant à la Commission, pendant et après celle-ci.

Les membres de l'ONG CSW/Africa comprennent la Fondation Zamara, FEMNET (Réseau de développement et de communication des femmes africaines), l'Union féministe égyptienne, Femmes Africa Solidarité (FAS), Akina Mama wa Afrika (AMwA), Servitas Cameroun, Kadirat Tunisie, Women in Law Southern Cameroon (WLSA), Women in Law and Development in Africa (WiLDAF) et Women for Change Cameroun.

<http://www.ngocswafrica.org>

Pour accéder à la version en ligne et/ou papier de cette déclaration de position,

Contactez-nous

12 Masaba Road, Lowerhill

P.O. Box 54562-00200 Nairobi, Kenya

admin@femnet.or.ke

+254 20 2712971/2